



*Paris, le 12 janvier 2017*

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Attentat de Nice: Signature d'une convention entre l'État et les associations relative au fonctionnement de l'Espace d'information et d'accompagnement des victimes**

Lors d'un déplacement à Nice, ce jeudi 12 janvier 2017, Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, a signé avec les associations une convention relative au fonctionnement de l'Espace d'information et d'accompagnement (EIA) des victimes de l'attentat de Nice. Cette convention précise les missions de l'espace, le rôle de chacun des acteurs et les modalités de prise en charge des victimes.

L'EIA propose, gratuitement et en un lieu unique, un accueil et un accompagnement global et pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social) de toute personne qui exprime un besoin en lien avec l'attentat survenu à Nice le 14 juillet 2016. Des professionnels, tels que des juristes, des assistantes sociales, et des psychologues, mènent des entretiens individualisés et confidentiels. Les victimes ont besoin d'une écoute et d'une prise en charge personnalisée.

L'animation de ce guichet unique pour les victimes a été confié à l'association locale d'aide aux victimes « Montjoye ». Depuis la survenance du drame, cette association a reçu 1332 personnes au sein de l'EIA et procédé à 3 815 entretiens (2390 entretiens à caractère juridique ; 1239 avec un psychologue et 186 avec une assistante sociale). En moyenne, ce sont 115 personnes qui sont reçues par semaine.

Pour optimiser le déroulement de ces entretiens, cet EIA a été installé dans de nouveaux locaux, deux fois plus grands, proches des transports et accessibles à tous. Ce nouvel espace permet de doubler la capacité d'entretiens. L'association française des victimes de terrorisme « Afvt » disposera d'un bureau dédié pour y recevoir les victimes. En fonction des demandes et des besoins des victimes, d'autres acteurs assureront des permanences, tels que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG), le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), la Caisse d'allocations familiales (CAF), la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), des notaires, des avocats, des associations de victimes. Par ailleurs, les associations de victimes et d'aides aux victimes qui le souhaitent pourront bénéficier d'un bureau au sein de cet EIA.

Pour faciliter l'accès aux nouveaux locaux, la signalétique sera très prochainement renforcée et des tickets de bus pourront être donnés à des personnes pour lesquelles le coût représente un obstacle financier.

**Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL:**

01 42 75 56 52 – [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)